

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

33

Nombre de votants :

33

**Date de convocation :
7 février 2020**

**Date d'affichage :
20 février 2020**

L'AN deux mille vingt, le **13 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU (à partir de la question n° 6), Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Marie-Hélène SANNAT

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 5

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Stéphanie FLORI-DUTOUR

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2020**

QUESTION N° 32

OBJET : Accueil de loisirs d'été à Loubeyrat : convention avec Ménérol

RAPPORTEUR : Pierrick VERMOREL

Question étudiée par la Commission n° 1 « La ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 29 janvier 2020.

La Commune de Riom met en place un accueil de loisirs extrascolaire pour la période d'été allant du 6 juillet au 28 août 2020 et accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans révolus sur le site de Loubeyrat.

La Commune de Ménérol a sollicité le renouvellement de l'accès des mitrodaires à cet accueil de loisirs. Aussi, il est proposé la mise en place d'une convention de partenariat entre les deux Communes.

Il est proposé de réserver 10 places aux habitants de Ménérol : 5 pour les enfants de 3 à 5 ans et 5 pour les enfants de 6 à 11 ans révolus du 6 juillet au 21 août 2020.

Il est proposé de fixer le prix de la journée à 40 € pour les élémentaires et 50 € pour les maternels- tarifs évalués sur la base des charges de fonctionnement de l'accueil de loisirs (comprenant les frais de transport, la restauration, les activités et l'encadrement notamment). A la fin de la période estivale, le montant du nombre de « journées-enfants » sera facturé à la Commune de Ménérol.

La Commune de Ménérol prend à sa charge les frais d'inscription, de paiement des familles et les conditions financières faites aux familles.

Ces dispositions sont retracées dans une convention qui détermine les modalités selon lesquelles la Commune de Riom procèdera à l'établissement de la tarification.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la convention avec la Commune de Ménérol portant sur les modalités d'accueil des enfants durant l'ALSH de l'été 2020,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention portant sur la période estivale 2020.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 février 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL